

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadine Zeyl

<https://www.cadre21.org/membres/dd7a85eddd99816932427ab1>

Date d'obtention : 2021-05-20 17:20:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Peu importe la situation, on commence toujours par les 3 mêmes étapes. 1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. 2. Évaluer l'incident (poser des questions, remplir la grille d'évaluation). 3. Vérifier l'information – est-ce que d'autres personnes sont au courant?

Rendu à l'étape 3, si on comprend que c'est un acte malveillant, contacter service de police et ne pas parler au jeune instigateur.

Sinon, on procède à l'étape 4 : parler au jeune instigateur. Si c'est un cas impulsif, on rencontre l'auteur, la victime et les autres, on remplit la grille d'évaluation, si c'est la pornographie juvénile, confisquer temporairement les appareils électroniques, et finalement quand l'intervention est terminée, communiquer avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 scénarios sont très différents un de l'autre, mais peu importe le scénario, il faut toujours agir. Aussitôt que c'est question d'une photo privée, de nature pornographique ou non, et que la jeune n'est pas à l'aise que la photo se fait partager, on commence le protocole. Si c'est le jeune auteur qui vient nous faire le signalement, un ami de l'auteur, ou un parent de l'auteur, il faut agir. Peu importe c'est qui qui fait le signalement, il faut agir rapidement pour protéger le jeune impliqué.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve l'étape la plus délicate c'est quand on évalue l'incident. Il faut encourager la jeune victime et lui donner de l'espoir que ça va mieux aller. En même temps, il faut connaître les détails et connaître toutes les personnes impliquées. La jeune sera gênée et aura pas trop de goût d'en parler alors c'est dur de sortir tous les détails et rassurer le jeune en même temps.